

## D- Évaluation des capacités fonctionnelles sur les lieux du travail

L'évaluation des capacités fonctionnelles sur les lieux du travail vise à établir de façon objective les capacités de la personne accidentée à satisfaire aux exigences particulières de son emploi. Elle peut être effectuée lorsque les professionnels ne sont pas en mesure de reproduire, dans le milieu clinique, des mises en situation correspondant à cet emploi.

### 5.2.1.5 Développement des capacités fonctionnelles

#### CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Sont admissibles, les personnes accidentées qui présentent une incapacité significative suite à une blessure musculo-squelettique et dont la condition présente peu d'évolution suite au plan de traitement prévu par le médecin traitant.

La condition médicale de la personne doit permettre de procéder au développement de ses capacités fonctionnelles.

#### OBJECTIF

Le développement des capacités fonctionnelles consiste en des activités d'évaluation des capacités, de conditionnement au travail, de simulations de tâches et de psychoéducation. Ces activités sont modulées en fonction des besoins de la personne accidentée au regard de ses incapacités découlant de l'accident. Il vise le retour au travail ou à son occupation. Il est effectué par une équipe interdisciplinaire<sup>3</sup> composée d'au moins un ergothérapeute, un physiothérapeute et un psychologue. À cette équipe peuvent aussi s'ajouter un kinésiologue et un technicien en réadaptation physique. Les activités de psychoéducation comprennent, notamment, des suivis psychologiques de groupe qui visent à développer et à renforcer les comportements positifs reliés à la gestion du retour au travail ou à l'occupation des personnes accidentées. Les suivis psychologiques en groupe sont sous la responsabilité d'un psychologue.

<sup>3</sup> **Équipe interdisciplinaire :** la Société entend par équipe interdisciplinaire les professionnels de différentes disciplines et aux compétences variées, qui travaillent en équipe dans un même lieu physique et collaborent à la poursuite d'un but commun pouvant être atteint par la contribution de tous les membres de l'équipe. Les décisions s'obtiennent par consensus et les activités sont coordonnées selon une approche multidimensionnelle s'adaptant aux besoins de la personne accidentée.